



CONTRAT DE LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE

*Le présent contrat de location complète le règlement intérieur adopté en Conseil Municipal le 18 décembre 2019.
Le locataire est réputé avoir pris connaissance du règlement intérieur et en avoir accepté les dispositions. Il s'engage à s'y conformer en tous points, sous peine de se voir infliger les sanctions prévues au dit règlement.*

Entre Monsieur le Maire de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE,

et
M.....
Domicilié
Téléphone : Courriel@.....

Ou
Association.....
Ayant son siège social à.....
et représentée par M. ou Mme..... Qualité.....
Demeurant à
Téléphone : Courriel@.....

Entre les parties susdites, il a été convenu ce qui suit :

Salle :

- Salle Mémin Hall Salle Mémin
 Salle Raulo Salle des Associations

Date :

Objet précis de l'occupation :

Nombre de participants :

Prix de la location de la salle = €

(Délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2023 sous réserve de modification)

- Vaisselle : Salle G. Mémin : 0.50€ par personne x..... = €
 Hall salle G. Mémin : 0.50€ par personne x..... = €
 Salle E. Raulo (30 €) = €

Tables rondes (salle G. Mémin uniquement) : Ø 180 – 20 tables..... = gratuit

Vidéoprojecteur (salle G. Mémin uniquement : 50 €) = €

Montant total de la location avec services = €

Arrhes : 50% du prix de location de la salle *A verser à la signature du contrat*..... = €

- Chèque n°..... à l'ordre du Trésor Public. Reçu n°.....
 Espèces : reçu n°.....

Solde à verser lors de l'état des lieux (en chèque) = €

Cautiion salle : 500 €

Cautiion micro : 500€

Cautiion Vidéoprojecteur salle Mémin : 1 000 €

Les chèques de cautions seront établis à l'ordre du Trésor Public

.../...

Etat des lieux :

- **L'état des lieux sera fait la veille de la location ou le cas échéant, le jour même. Le rendez-vous sera déterminé avec les organisateurs.**

Etat des lieux fixé le : à..... sur place.

- **Les clés seront remises lors de l'état des lieux et restituées le lendemain de la manifestation.**

Pièce à fournir :

- Attestation d'assurance

Fait à CHOUZE/LOIRE, le.....

Lu et approuvé,
Le locataire,

Le Maire ou son représentant,